NOTE D'INFORMATION

EMERGENCE PERFORMANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23105 en date du 13/07/2023.

OA 017

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca,** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Mostafa Hassani

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El Jadida - Rue Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

OA

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **EMERGENCE PERFORMANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036626**
- Date et référence de l'agrément : **09/11/2022, GP22162**
- Date de création : **02/10/2007**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** dirhams
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank** sis à 140, Avenue HASSAN II – Tour BMCE 4ème étage, Casablanca, représenté par **Madame Badia BELALIA** et Monsieur **Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	**Responsable à contacter**
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI

- Commissaire aux comptes : **BDO Audit, Tax & Advisory** représenté par Monsieur **Aziz EL KHATTABI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **Le MASI RENTABILITE BRUT publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir à l'investisseur un outil de placement procurant un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Le FCP pourra également investir une partie de ses actifs en titres d'OPCVM, titres d'OPCC et en titres de FPCT.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription;

 - Titres de créances négociables ;

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;

 - Obligations privées;

 - Dépôts à terme;

 - Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;

 - Opérations de pension;

 - Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

 - Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ;

 - Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;

 - Prêts /emprunts de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites (CIMR).**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **25/10/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11h30 du jour du calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP EMERGENCE PERFORMANCE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
-(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
-(2) Commissaire aux comptes	25 000 HT
-(3) Commission AMMC	0,025% HT
-(4) Commission Dépositaire	0,02% HT
-(5) Commission Maroclear	-(Commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT. -(Droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
-Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra une rémunération fixe et variable telle que définie dans le mandat de gestion